

Lyon, 12 décembre 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### La Métropole de Lyon met à jour les cartes du bruit sur son territoire.

À l'occasion du Conseil métropolitain de ce jour, les élus ont adopté, à l'unanimité, une délibération portant sur la mise à jour des cartes de bruit du territoire métropolitain. Ces cartographies du bruit sont un document réglementaire issu d'une directive européenne datant de 2002 et doivent être revues tous les cinq ans. Ces cartes contribueront au diagnostic sur lequel s'appuiera le prochain Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en 2024.

Ces cartes sont des représentations modélisées de sources de bruit globalement constantes et donc prévisibles. Elles ne représentent donc pas un bruit « réellement mesuré » mais permettent de localiser le bruit récurrent et son intensité dans une perspective de protection des populations. Dans les lieux surexposés, c'est-à-dire exposé au-delà des valeurs limite réglementaires, il est obligatoire de prendre en compte des objectifs de performance acoustique dans les projets de rénovation lourde.

Le bruit routier est la 1<sup>ère</sup> source de nuisance sonore : 8.2 % des habitants de la Métropole sont surexposés. Il diminue toutefois du fait des baisses de trafic, de vitesse et de prise en compte plus fine du type de véhicules. On peut donc considérer que les mesures visant à apaiser le trafic routier, notamment les restrictions de vitesse, ont contribué à cette réduction de l'exposition. Cent dix-sept mille habitants sont ainsi surexposés au bruit routier (8 %), principalement autour des grands axes de transport mais aussi au centre de l'agglomération. Parmi les nombreuses communes concernées, Lyon (7<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), Villeurbanne et Bron.

Les bruits aérien et ferroviaire sont à peu près stables, néanmoins, la Métropole de Lyon, par l'intermédiaire de Pierre Athanaze, vice-Président à l'environnement a rencontré il y a quelques semaines les responsables de la SNCF pour faire un point sur les dispositifs anti-bruit mis en œuvre par la société. Ces mesures, opérationnelles dans le courant du premier semestre 2023, permettront de diminuer les nuisances sonores ferroviaires dans six communes du Val de Saône.

Quant au bruit issu des sites industriels, la surexposition de la population est faible (moins de 1% de la population métropolitaine).

L'ensemble de ces cartes seront publiées sur le site de la Métropole.

#### Contact Presse :

Métropole de Lyon : [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com) 06 98 51 59 94